

**Déclaration du Canada
Réunion préparatoire intergouvernementale de la
Commission du développement durable des Nations Unies – 19^e session**

Discussions thématiques : Gestion des déchets

New York, 2 Mars 2011, 10h

Le gouvernement du Canada accueille favorablement le rapport du secrétaire général intitulé *Policy options and actions for expediting progress in implementation: Waste Management* (Options et mesures stratégiques envisagées pour accélérer la mise en œuvre : gestion des déchets). Selon nous, le rapport est exhaustif et examine de manière adéquate et concise les questions liées aux divers flux de déchets dans les pays développés et les pays en développement. Le Canada aimerait profiter de l'occasion pour présenter ses commentaires généraux et stratégiques sur ce document.

- La Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies devrait avoir comme rôle de coordonner et de faciliter les travaux relatifs à la durabilité globale, en collaboration avec divers gouvernements et organismes. Dans le domaine de la gestion des déchets, la CDD fournit un forum pour la discussion et favorise la définition d'une orientation stratégique pour chaque pays relativement aux questions liées à la gestion globale des déchets.
- Dans l'ensemble, le rapport ne précise pas toujours clairement quel organisme sera responsable de mettre en œuvre ou d'orienter les travaux proposés sur les options et les mesures stratégiques envisagées, soit la CDD ou le Programme des Nations Unies sur l'environnement, ou si ce sera la responsabilité des pays. Par exemple, le paragraphe 14 de la section 2 se rapporte au développement des capacités et à l'accroissement des connaissances, ce qui pourrait être interprété comme étant une responsabilité tant des Nations Unies que des gouvernements nationaux.
- Le Canada encourage les efforts déployés dans le but, d'une part, de faire reconnaître le fait que les déchets sont une ressource utile offrant des avantages économiques, et d'autre part, d'accroître la sensibilisation à ce sujet. Ces efforts veulent aussi démontrer qu'une gestion écologiquement rationnelle des déchets contribue directement à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

- Pour élaborer des pratiques plus durables en matière de gestion des déchets, il est important de renforcer les bases de ces systèmes, notamment en : 1) adoptant un système de réglementation solide pour assurer une gestion écologique des déchets et des produits recyclables; 2) établissant un financement durable à l'échelle nationale et/ou municipale pour la gestion des déchets, afin de développer l'infrastructure et de maintenir les opérations courantes; 3) recueillant des données sur la quantité et le type de déchets que l'on trouve dans les flux de déchets et ainsi réaliser des projections à des fins de planification.
- Relativement aux questions liées aux déchets agricoles qui font l'objet du paragraphe 51 du rapport, le Canada suggère que les résidus de culture et la biomasse ne soient pas considérés comme des déchets. Si les résidus de culture agricoles sont considérés comme des déchets, ils seront plus susceptibles d'être brûlés ou d'être envoyés dans les sites d'enfouissement. En encourageant la réutilisation des résidus de culture, on reconnaît que ces sous-produits sont des ressources utiles pouvant favoriser la conservation des sols dans d'autres systèmes de production agricoles (p. ex., l'élevage d'animaux) et fournir des biomatériaux et de l'énergie renouvelables.

Bref, le Canada appuie dans l'ensemble les options et les mesures stratégiques envisagées pour la gestion des déchets qui sont présentées dans le rapport du secrétaire général, et il attend impatiemment la dix-neuvième réunion de la Commission du développement qui se tiendra en mai 2011.